

Position commune des autorités espagnoles, françaises, et portugaises et des neuf régions ultrapériphériques

L'Espagne, la France, le Portugal et les neuf Régions Ultrapériphériques (RUP) souhaitent, à nouveau, souligner leur détermination à agir et à formuler des propositions concrètes dans le cadre d'une réflexion partenariale et dans la perspective de la prochaine communication de la Commission européenne sur la stratégie de l'Union à l'égard des RUP.

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les Canaries sont des régions aux avant-postes, sources de richesses, de potentialités et de diversité, compte-tenu notamment de l'immense domaine maritime et de la biodiversité qu'elles apportent à l'Europe. Leurs atouts sont des atouts de l'Union dans son ensemble mais ils sont trop souvent méconnus et peuvent être davantage valorisés dans l'élaboration des politiques publiques.

La prise en compte des spécificités des RUP et la mise en valeur de leurs richesses nécessitent une approche transversale au sein de la Commission européenne et un partenariat privilégié entre la Commission, les États membres, et les RUP.

En réaffirmant l'importance et la portée de l'article 349 TFUE, la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a, dans son arrêt du 15 décembre 2015, fourni «une base solide pour donner un nouvel essor au partenariat» selon les mots prononcés par le Président Juncker lors du 4^{ème} Forum des régions ultrapériphériques, le 31 mars 2017 à Bruxelles.

Afin de matérialiser ce partenariat indispensable, plusieurs contributions des États membres et des RUP ont été transmises à la Commission européenne :

- En juin 2016, l'Espagne, la France et le Portugal ont rappelé l'intérêt marqué pour une stratégie renforcée à l'égard des RUP prenant en compte leurs caractéristiques spécifiques et leurs handicaps, en même temps qu'ils soulignaient l'importance de l'existence de l'Unité RUP dotée de moyens suffisants pour permettre la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Les trois États membres, saluant l'initiative de la Commission de proposer une nouvelle stratégie ont transmis des contributions en vue de la future communication (France : le 10 mars 2017, Espagne : le 12 juillet 2017, et le Portugal : le 8 août 2017) ;
- Les RUP ont remis, le 31 mars 2017, à l'occasion du 4^{ème} Forum UE/RUP, un mémorandum conjoint intitulé « Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 TFUE ».

Alors que la future communication de la Commission entre dans sa dernière phase de préparation, il semblait nécessaire et important de rappeler les principales attentes de nos États et de nos régions :

- Une meilleure prise en compte des spécificités des RUP dans toutes les propositions de la Commission européenne, chaque fois que nécessaire, en utilisant pleinement les possibilités offertes par l'article 349 du TFUE ;
- La réalisation d'études, aussi souvent que pertinent, sur l'impact des politiques européennes et des accords internationaux sur le développement des RUP ;
- Un accès effectif des RUP aux programmes horizontaux, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation, du digital, de l'environnement, de l'emploi et la formation, et de la mobilité ;

- Un volume de crédits adéquat consacrés à la politique de cohésion dans les RUP, une plus grande flexibilité et la simplification de cette politique ;
- Un accompagnement réglementaire et financier renforcé du secteur agricole et de la forêt dans les RUP en particulier dans le cadre de la politique agricole commune. De plus, fort des succès enregistrés par le POSEI, les RUP ont besoin que cet instrument soit financé à la hauteur de leurs ambitions et de leur projets ;
- Une adaptation aux spécificités des RUP en matière de pêche et d'aquaculture, notamment en permettant des aides financières répondant aux caractéristiques propres de leurs bassins régionaux et plus largement, une mobilisation en faveur d'une mise en œuvre d'une politique maritime intégrée conforme aux réalités des RUP ;
- Une réduction effective du déficit d'accessibilité par une prise en compte des RUP dans toutes les politiques concernées et notamment en matière de transports, à travers l'inclusion effective des RUP dans les réseaux transeuropéens et leur accès au Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) et de mobilité pour la période post 2020 ;
- Un soutien de long terme au développement économique des RUP en garantissant le maintien des dispositifs spécifiques, en particulier les aides à finalité régionale et les dispositifs fiscaux. Une réflexion sur la notion même d'aide d'Etat dans les RUP devrait également être engagée avec la Commission européenne, car la plupart de ces aides ont principalement des effets locaux qui n'affectent pas les échanges entre Etats membres ;
- La mise en place de solutions novatrices et appropriées pour faciliter l'accès des RUP et de leurs productions aux marchés des pays tiers. Leur double appartenance et l'étroitesse de leurs marchés justifient cette orientation pour libérer tout le potentiel de croissance des RUP ;
- Un appui affirmé à l'intégration des RUP dans leurs bassins régionaux par la mise en place de solutions concrètes et opérationnelles qui tiennent compte des réalités politiques, géographiques socioéconomiques, commerciales et culturelles de leurs zones ;
- La concrétisation de l'axe social introduit dans la stratégie de l'UE en faveur des RUP en 2012 ;
- Une véritable impulsion en matière de valorisation des atouts naturels et des potentiels des RUP dans certains domaines : économie circulaire, gestion de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets, efficacité et maîtrise énergétique, adaptation et lutte contre le réchauffement climatique, développement de la transition énergétique tout en préservant la sécurité d'approvisionnement. Dans ces différents domaines, la fixation d'un cadre à long terme est primordial car il permet le financement des projets avec des fonds d'origine diverses qui pourront favoriser l'emploi ;
- Les solutions proposées par la Commission européenne devront viser à renforcer l'attractivité des RUP. Ainsi, les fonds européens sont des outils majeurs qu'il convient de conserver, de simplifier et d'adapter aux problématiques ultrapériphériques, en complément des fonds nationaux.

Les trois États membres et les RUP attendent de la Commission européenne des propositions concrètes et ambitieuses pour renouveler la stratégie européenne à l'égard des régions ultrapériphériques qui répondent aux fortes attentes nées des récentes prises de position des institutions européennes, dans la dynamique impulsée par l'arrêt de la CJUE sur la portée de l'article 349 TFUE.